



Communiqué de presse

Le 26 janvier 2022

Souffrance au travail: les organisations syndicales du CHSCT du ministère de la justice votent à l'unanimité une demande d'expertise sur le risque grave auquel sont exposés les agents des services judiciaires (magistrats et fonctionnaires de greffe)

La tribune publiée dans Le Monde le 23 novembre 2021 et signée par environ 5 600 magistrats (soit plus de la moitié) et par près de 1800 greffiers a montré aux yeux de tous l'ampleur et la profondeur de la crise que traverse l'institution judiciaire.

Tous ces agents, quelles que soient leurs fonctions, et sur tout le territoire, se sont reconnus dans la souffrance au travail exprimée par cette tribune.

La manifestation du 15 décembre à Paris a été particulièrement suivie et des rassemblements ont eu lieu dans toute la France.

La réponse du ministère de la justice montre qu'il est loin d'avoir pris la mesure des attentes des agents, au-delà des effets d'annonce : la pérennisation des contractuels ne répond pas aux besoins en fonctionnaires de greffe et magistrats, l'accélération des réunions sur l'évaluation de la charge de travail des magistrats ne saurait compenser le retard pris depuis 20 ans sur le sujet par le ministère, l'augmentation mesurée de la prochaine promotion d'auditeurs de justice de l'ENM ne comblera pas notre retard par rapport aux autres pays européens. Aucune réflexion n'est pas ailleurs engagée sur la charge de travail des greffes.

Le CHSCT du 25 janvier a été l'occasion de constater que les résolutions des dernières années concernant la charge de travail, les alertes des médecins du travail, du réseau des psychologues du travail, la dégradation des indicateurs santé et sécurité (absentéisme, arrêts maladie), n'ont pas suscité de réaction du ministère de la justice à la hauteur des enjeux, le ministre étant même de nouveau absent lors de la réunion malgré le contexte.

C'est pourquoi les organisations syndicales ont voté à l'unanimité une demande d'expertise sur le risque grave auquel sont exposés les agents du ministère de la justice, afin de procéder à l'analyse des situations de travail concernées par ce risque grave constaté, d'en diagnostiquer les causes et de formuler des propositions de prévention des risques professionnels et d'améliorations des conditions de travail.

Après deux suicides en quelques mois, il est temps de reconnaître que l'intensité du travail, la pression du chiffre, les injonctions paradoxales, la logique gestionnaire déshumanisante, et le manque de moyens matériels et humains mettent en danger les agents du ministère de la justice.

Reste à attendre la réponse de l'administration, les organisations syndicales étant prêtes à recourir à toute action pour voir leur demande exécutée.